

Rapport annuel 2017

Formation continue des médecins
et psychologues du trafic



Préambule

Dans l'année sous revue, les chambres fédérales ont décidé de relever la limite d'âge pour les examens périodiques de contrôle par un médecin du trafic de 70 à 75 ans pour les conducteurs de voitures séniors. La Confédération souhaite mettre en vigueur le plus rapidement possible avec les cantons la nouvelle limite d'âge pour l'examen de médecine du trafic et prévoit cette mise en vigueur fin 2018 ou début 2019.

Jusqu'à cette date, la réglementation actuelle reste en vigueur et les examens médicaux de contrôle sont effectués sans modification dès l'âge de 70 ans.

Etat au 31.12.2017 – Dates / délais transitoires

Jusqu'à fin 2017, tous les médecins soumis à l'ancien droit pouvaient réaliser des examens de niveau 1. Dès 2018, tous les médecins doivent s'inscrire dans le système SARI fmp via www.medtraffic.ch pour les examens de niveau 1 en suivant un cours de niveau 1 ou avec une déclaration individuelle.

Le graphique ci-après représente un aperçu des différentes dispositions transitoires sur la base de l'article 151j de l'ordonnance sur l'admission à la circulation OAC.

Nouveau à compter du 1er juillet 2016

Les médecins (niveau 1) soumis à l'ancien droit peuvent procéder à des examens jusqu'au 31.12.2017

Modules 4–6 reconnus à compter du 1.7.2010

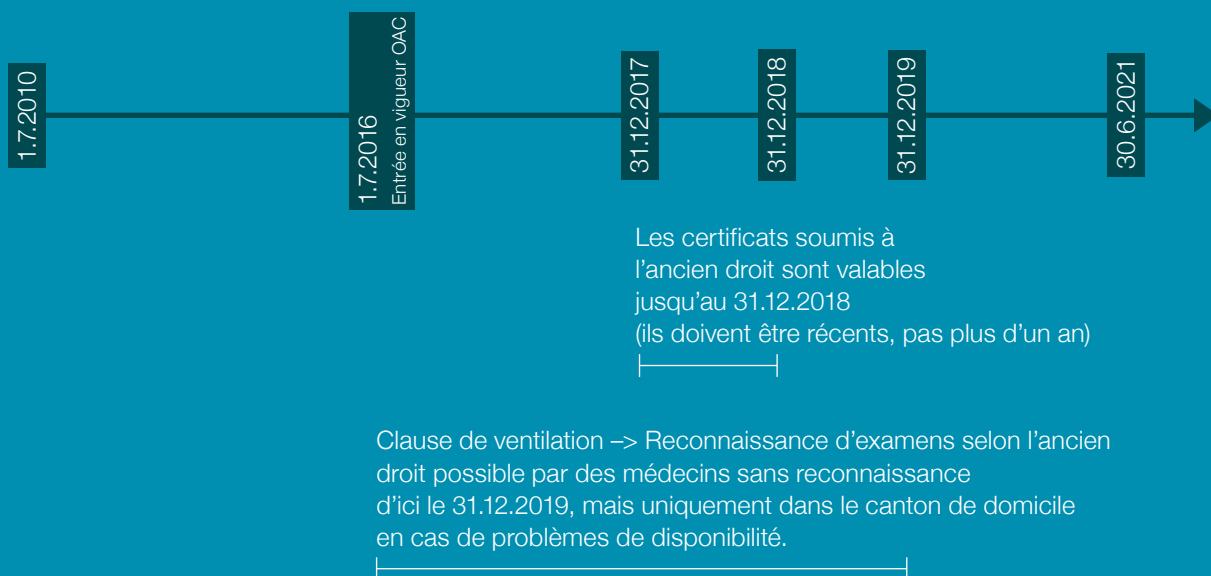


Fig. 1: Art. 151j Dispositions transitoires pour la modification du 1er juillet 2015 (Source: Ordonnance sur l'admission à la circulation, OAC)

Les cantons suivants font usage de la clause de ventilation: Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Glaris, Grisons, Lucerne, Nidwald, Obwald, Schaffhouse, Soleure, Schwyz, Thurgovie, Zurich.

Principe des niveaux

Les exigences fixées pour les médecins et psychologues du trafic qui procèdent aux évaluations d'aptitude à la conduite sont échelonnées en quatre niveaux.

- **Niveau 1:** médecins avec les modules 1–3 ou avec déclaration individuelle, effectuent les examens auprès des personnes âgées.
- **Niveau 2:** médecins avec les modules 4–5, effectuent les examens de contrôle chez les candidats aux catégories de véhicules les plus élevées.
- **Niveau 3:** médecins avec le module 6, effectuent les examens chez les candidats avec un handicap physique, les deuxièmes examens chez les personnes âgées, les blessés après accident ou les personnes ayant une maladie grave.
- **Niveau 4:** médecins du trafic SSML, réalisent les examens en cas de doutes sur l'aptitude à la conduite.

Les exigences sont moins élevées pour les médecins examinant régulièrement des personnes âgées ou des chauffeurs professionnels que pour ceux devant évaluer des personnes titulaires d'un permis de conduire après un accident ou une maladie grave. Les médecins souhaitant réaliser ces examens d'aptitude à la conduite doivent se former afin d'effectuer de tels examens.

Aperçu des médecins dans les quatre niveaux

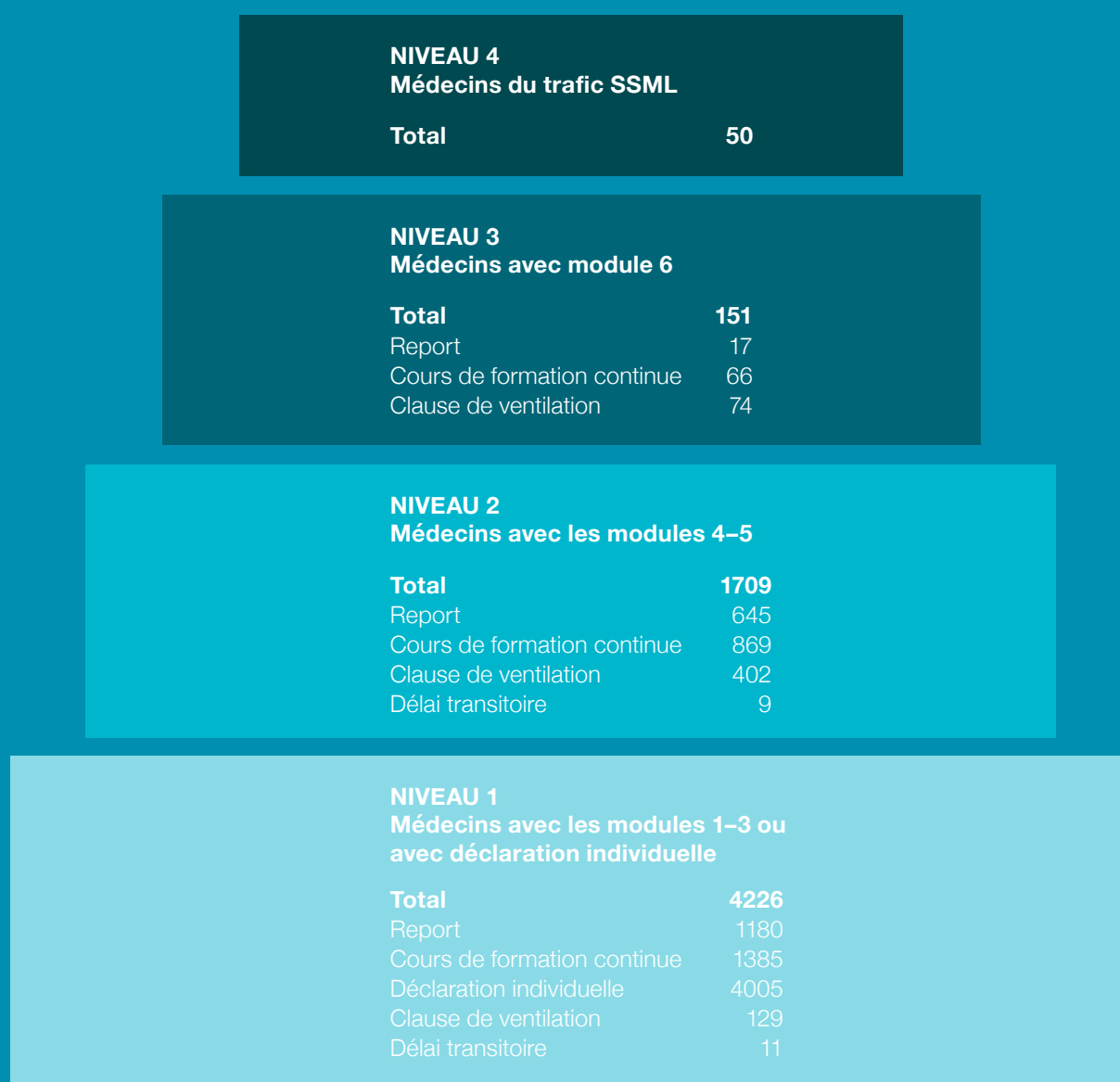


Fig. 2: Aperçu de médecins dans les quatre niveaux (Source: SARI fmp, état au 31.12.2017)

Explications importantes

A chaque niveau, un total et des chiffres détaillés sont listés. Il peut y avoir un écart entre le total et la somme des chiffres détaillés. Il existe des médecins ayant rempli une déclaration individuelle bien qu'ayant suivi un cours, ou bien un report a été inscrit pour eux par le canton. Les effets de la clause de ventilation sont également notables (reconnaissance d'examens selon l'ancien droit par des médecins sans reconnaissance en cas de problèmes de disponibilité, ce qui est possible jusqu'au 31.12.2019).

Niveau 1 – Cours de formation continue ou déclaration individuelle

La médecine du trafic est un sujet abordé depuis quelques années dans la formation de base des médecins. Dans les cours de formation continue, outre la médecine du trafic, les aspects juridiques sont également expliqués. On peut donc partir du principe que le cours de formation continue de niveau 1 serait bénéfique à la plupart des médecins.

Si l'on compare le nombre de médecins ayant passé un cours de formation continue avec le nombre de ceux ayant rempli une déclaration individuelle, on découvre une toute autre image. 75% des médecins remplissent la déclaration individuelle, et uniquement 25% ont suivi un cours de formation continue.

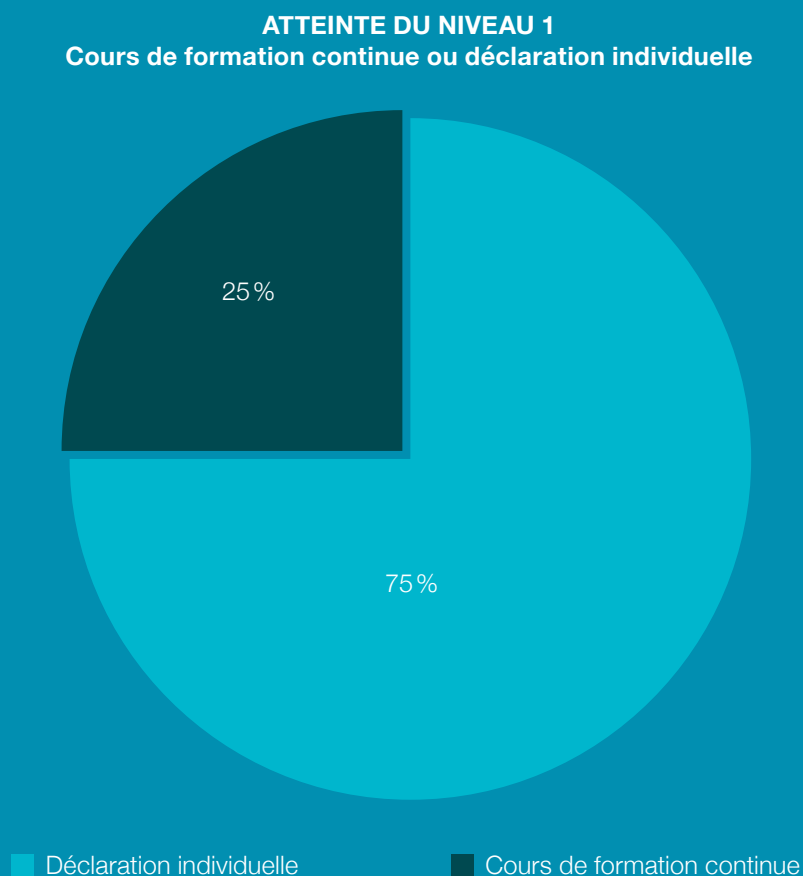


Fig. 3: Atteinte du niveau 1 (Source: SARI fmp, état au 31.12.2017), Total des cours de formation continue et des déclarations individuelles 3876.

De grands écarts de savoir-faire des médecins ayant suivi ou non le cours de formation continue sont visibles dans le cours de formation continue de niveau 2. Pour les enseignants, c'est un véritable défi de rendre ce cours de formation continue intéressant pour tous les participants car le niveau de connaissances des médecins dans le domaine des examens de contrôle de médecine du trafic est très différent.

www.medtraffic.ch

Sur le site internet www.medtraffic.ch se trouvent diverses informations pour les conducteurs et pour les médecins.

Les données de base des médecins et psychologues du trafic se trouvent dans le registre des professions médicales de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et sont mises à jour chaque nuit. Pour cette raison, les modifications d'une adresse ne peuvent être effectuées que par un médecin cantonal. Ces données sont enrichies par les informations sur la formation continue des cantons et par le centre de formation continue.

Les médecins peuvent rechercher sur www.medtraffic.ch des cours de formation continue et de rafraîchissement leur convenant. Ils ont en outre la possibilité de demander en ligne le niveau de leur formation continue.

Les conducteurs trouvent un médecin qui convient pour l'examen d'aptitude à la conduite avec la qualification correspondante via une recherche avec filtre en fonction du lieu ou du nom. Pour qu'un médecin ou un psychologue du trafic s'affiche, le lot de données doit comporter une adresse. Ceci est une condition pour la fonction de recherche de www.medtraffic.ch. Les médecins n'ayant pas donné d'adresse n'apparaissent pas.

Avril 2018, Commission Assurance qualité (KQS) de l'asa, 3005 Berne

EDITEUR

Association des services des automobiles
Thunstrasse 9, 3005 Berne
www.asa.ch

asa

ASSOCIATION DES SERVICES DES AUTOMOBILES
VEREINIGUNG DER STRASSENVERKEHRSÄMTER
ASSOCIAZIONE DEI SERVIZI DELLA CIRCOLAZIONE